

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Date de création : Février 2015

1) IDENTIFICATION DU PRODUIT

1-1) Désignation commerciale

DM 1303/DM 1310

1-2) Fournisseur : **CLAS**
ZA de la Crouza 73800 CHIGNIN France

2) COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Emulsion de corps gras stabilisé

Cette préparation ne contient pas de substance présentant un danger selon la Directive 67/548/CEE

3) IDENTIFICATION DES DANGERS

Cette préparation n'est pas classée dangereuse selon la directive 1999/45/CE

4) PREMIERS SECOURS

CAS GENERAL : En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.
Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

INHALATION : Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche. Si la personne est inconsciente, placer en position latérale de sécurité et faire appel à un médecin.

CONTACT AVEC LES YEUX : Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins dix minutes en maintenant les paupières bien écartées et faire appel à un médecin.

CONTACT AVEC LA PEAU : Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et au savon ou utiliser un nettoyant connu. Ne pas utiliser des solvants ou des diluants.

INGESTION : En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos.
Ne pas faire vomir.

5) MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

*** Moyens d'extinction recommandée :**

Mousse résistant aux alcools, CO₂, poudres, pulvérisation d'eau
A ne pas utiliser : jet d'eau.

***Recommandations :**

un incendie produira une épaisse fumée noire.
L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires peuvent être requis. Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.
Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou cours d'eau.

6) MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Eliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Eviter d'inhaler les vapeurs.
Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.
Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemples : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).
Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.
Nettoyer de préférence avec un détergent ; éviter l'utilisation de solvants.
Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

7) MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Garder les emballages solidement fermés
Eviter le contact avec les yeux et la peau ainsi que l'inhalation des vapeurs et aérosols de pistilage
Il est interdit de fumer, boire et manger dans les locaux où la préparation est utilisée;
Pour la protection individuelle, voir le chapitre 8.
Ne jamais ouvrir les emballages par pression et toujours conserver la préparation dans les emballages d'un matériau identique à celui d'origine.
Observer les réglementations de la protection du travail

Stockage

Stocker conformément aux indications techniques.
Observer les précautions indiquées sur l'étiquette
Stocker entre 5° et 25°C dans un endroit sec, bien ventilé.
Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.
Ne pas fumer.
Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

8) CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique : Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable.

Valeurs limites : non applicable

*** Protection individuelle**

Protection respiratoire : non applicable.

Protection des mains : En cas de contacts prolongés ou répétés, utiliser des gants

Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour les parties exposées de la peau ; elles ne devraient toutefois ne pas être appliquées après contact avec le produit.

Protection des yeux : Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides

Protection de la peau : Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées

9) PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- **Aspect** : Ambrée
- **Extrait Sec**: Environ 70%
- **Point éclair**: Non applicable

10) STABILITE ET REACTIVITE

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7. Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote.

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

11) INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

La préparation a été examinée suivant la méthode conventionnelle de la Directive Préparation Dangereuses 1999/45/CE et non classée.

Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

12) INFORMATION ECOLOGIQUE

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité

13) CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau
Faire détruire les emballages souillés par un organisme agréé

P 3/4**14) INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Cette préparation est non classée dangereuse selon les réglementations transports (RID/ADR, IMDG, ICAO/IATA)

15) INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Cette préparation n'est pas dangereuse selon la directive 1999/45/CE

16) AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est le seul responsable.

P 4/4